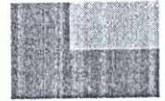




REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA
GOUVERNANCE LOCALE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

PASSATION DES MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Réf : PI_DAF_81909

Objet du marché :

Recrutement d'un consultant pour l'actualisation de la plateforme Web de calcul de
l'Indice de Gouvernance Locale

Autorité contractante : Ministère de la Décentralisation et de
la Gouvernance Locale

Source de financement : Coopération Suisse (Programme AGORA)

Gestion : 2023

Novembre 2023

✓

DOSSIER DE SELECTION DE CONSULTANTS INDIVIDUELS

TABLE DES MATIERES

II.	AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI).....	4
III.	CANEVAS DE RAPPORT D'EVALUATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET.....	Erreur ! Signet non défini.
IV.	MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET	Erreur ! Signet non défini.

I- AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)¹

COMITE INTERMINISTERIEL DE PILOTAGE DE LA POLITIQUE NATIONALE
DE DECENTRALISATION ET DE DECONCENTRATION
(SECRETARIAT PERMANENT)

Objet : Recrutement d'un consultant pour l'actualisation de la plateforme Web
de calcul de l'Indice de Gouvernance Locale

Référence du marché : PI_DAF_81909

DC/AMI N° 15 /MDGL/PRMP/SP-PRMP du 13/11/2023

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 14 avril 2023
2. Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL) a obtenu des fonds de la part de la Coopération Suisse à travers le programme AGORA, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au **recrutement d'un consultant pour l'actualisation de la plateforme Web de calcul de l'Indice de Gouvernance Locale.**
3. La présente mission de prestation consistera essentiellement à :
 - ☞ Revoir les indicateurs entrant dans le calcul de l'IGL et leur mode de calcul;
 - ☞ Permettre la saisie en ligne par les communes des données servant au calcul de l'IGL ;
 - ☞ Rendre public les résultats de l'IGL à partir d'une Icone « publier » sur le site en laissant la possibilité aux administrateurs d'avoir accès ;

¹Lorsque l'avis à manifestation est international, la publication de l'avis doit être également effectuée dans plusieurs publications internationales

- ☞ Rendre public les résultats de l'IGL à partir d'une Icone « publier » sur le site en laissant la possibilité aux administrateur d'avoir accès ;
- ☞ Assurer la formation des différents acteurs (niveaux central ; départemental et communal) sur l'utilisation de la plateforme ;
- ☞ Assurer l'interopérabilité de la plateforme avec le XROAD BJ

4. Le délai de réalisation de la mission est de cinquante (53 hm/jours) et ne saurait excéder trois (03) mois.

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin d'exécution et/ou des contrats antérieurs). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de cinq (05) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection figurant au point 8 du présent avis.

7. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des curricula vitae des candidats. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum (candidat le plus qualifié) sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2^{ème} sera invité à son tour à la négociation et ainsi de suite.

L'autorité contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.

8. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère ¹	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
<p>1. Niveau d'étude en rapport avec la mission</p> <p>Etre titulaire d'un diplôme BAC+5 minimum en Informatique</p>	[25 points]		Diplôme (copie légalisée)
<p>2. Nombre d'années d'expériences générales à partir du diplôme BAC +5</p> <p>Être un expert national/International ayant au moins 10 années d'expérience dans le domaine Informatiques ; la gestion des projets IT et/ou de développement d'application WEB</p>	[30 points]	<p>Expérience générale</p> <p>[0 à 5 ans : 5 points]</p> <p>[5 à 10 ans : 15 points]</p> <p>[= ou Sup à 10 ans : 20 points]</p> <p>Avoir une expérience de conception des plateformes de suivi-évaluation liée aux ODD ; [5 points]</p> <p>Avoir une connaissance du processus de décentralisation au Bénin; [5 points]</p>	<p>CV actualisé</p> <p>Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences correspondante</p>

¹Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt

<p>3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission</p> <p>Avoir conduit ou participé à au moins trois (03) missions similaires :</p> <p>Mission d'intégration et de la mise en place d'application de gestion intégrée (Architecture réseau, sécurité , base de données, plateforme WEB)</p>	[45]	15 points par attestations	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies légalisées) délivrées par l'Administration publique, société d'état ou offices d'état ou mixte, représentations ou organisations internationales au Bénin ou administration privées de même envergure
TOTAL	[100]		

9. La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante (70) points.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

10-Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale sis à Cadjèhoun en face de la présidence, 4^{ème} étage du bâtiment abritant le MDGL 01 BP : 2021 Cotonou Tél. (+229) 21 30 40 30 / 21 30 52 99, à compter du 13.1.11. /2023.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestations d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser le cas échéant le ou les lots pour lesquels ce dernière candidate.

11.Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 13.1.11. /23 Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale sis à Cadjèhoun en face de la présidence, 4^{ème} étage du bâtiment abritant le MDGL 01 BP : 2021 Cotonou Tél.

(+229) 21 30 40 30 / 21 30 52 99, à compter du 13/11/2023.

Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

12. Les manifestations d'intérêts sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale sis à Cadjèhoun en face de la présidence, 4^{ème} étage du bâtiment abritant le MDGL au plus tard le 20/11/23 à 19H.30mn. **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : Salle de Conférence du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale sis à Cadjèhoun en face de la présidence, 1er étage du bâtiment abritant le MDGL à 10h 00 mn.

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les trois (03) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/Responsable de la structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou, le 13/11/2023



Abdel Smail I. A. K. SALIFOU
Personne Responsable des Marchés Publics

IV- LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[Insérer Nom du Candidat]

[Insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme *[copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]* ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc. ;

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme.